Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATeC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

AAS Architecture SA, à Gumefens, au nom de la Prévoyance foncière Immo Sàrl, M. François Jaquet, à Lausanne, pour la modification de l'implantation de la halle et construction d'un mur contre le ruissellement soit/sis sur les articles 438, 440, 1171 RF, Route du Pessot 1.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, dans un délai de 14 jours au plus tard, **à partir du 13 au 27 novembre 2026.**

SECRÉTARIAT COMMUNAL BROC

Broc, le 6 novembre 2026

Le Secrétariat communal